



Mai 2020

Déclaration commune de la Coalition pour la liberté en ligne sur la COVID-19 et la liberté sur Internet

Mai 2020

Déclaration commune de la Coalition pour la liberté en ligne sur la COVID-19 et la liberté sur Internet

Enjeu

La Coalition pour la liberté en ligne (la Coalition) est un groupe de 31 pays profondément résolu à assurer la promotion et la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Nous pensons que les droits de la personne et les libertés fondamentales dont jouissent les personnes hors ligne doivent également être protégés en ligne. Nous nous engageons à travailler ensemble pour favoriser la liberté des utilisateurs de l'Internet du monde entier, y compris les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, ainsi que le droit à la vie privée en ligne.

La Coalition partage les préoccupations des populations du monde entier face à la pandémie de COVID-19, y compris en ce qui concerne les répercussions économiques négatives qui lui sont associées, et reconnaît les efforts des gouvernements pour atténuer la propagation du virus grâce à l'adoption de mesures d'urgence. Parallèlement, les activités en ligne sont plus nombreuses que jamais, et nous sommes préoccupés par les conséquences que pourraient avoir sur les droits de la personne certaines mesures, pratiques et applications numériques adoptées par les gouvernements en réponse à la crise. Il s'agit surtout du recours à des pratiques de surveillance arbitraires ou illégales, de coupures partielles ou complètes de l'Internet, de la réglementation des contenus en ligne et de la censure, toutes ces mesures étant incompatibles avec les lois sur les droits de la personne. Nous sommes également préoccupés par les effets possibles à court et à long terme de ces mesures sur les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, ainsi que sur le droit à la vie privée, même après la fin de la pandémie.

Le manque de responsabilisation et l'absence de recours efficaces en cas de violations et d'abus des droits de la personne en ligne risquent de nuire à la confiance du public envers les autorités, ce qui, en retour, pourrait miner l'efficacité de toute mesure publique adoptée à l'avenir. Les violations et les abus des droits de la personne font aussi accroître le risque de discrimination et peuvent nuire de manière disproportionnée aux membres des communautés déjà marginalisées et vulnérables, y compris les femmes et les filles ainsi que d'autres individus pouvant être confrontés à des formes de discrimination multiples et intersectionnelles. Les violations et les abus des droits de la personne en ligne menacent directement l'objectif de la Coalition qui est de protéger et de promouvoir à la fois l'exercice des droits de la personne en ligne ainsi qu'un Internet ouvert, libre¹, sécuritaire, fiable et interopérable.

De plus, la Coalition est préoccupée par la diffusion de désinformation en ligne et l'activité d'acteurs malveillants cherchant à exploiter la pandémie de COVID-19. Il s'agit notamment de la manipulation de l'information et de la diffusion de désinformation visant à saper l'ordre international fondé sur des

¹ Ici, le mot « libre » ne signifie pas « exempt de coûts ».

règles et à éroder le soutien à la démocratie et aux droits de la personne qui le sous-tend. L'accès à des données factuelles et exactes, y compris grâce à des médias libres et indépendants en ligne et hors ligne, aide les gens à prendre les précautions nécessaires pour empêcher la propagation du virus responsable de la COVID-19, à sauver des vies et à protéger les groupes de population vulnérables.

Nous réaffirmons que les engagements et les principes énoncés dans les documents fondateurs de la Coalition restent de la plus haute importance. Nous soulignons en outre que les pays doivent voir à ce que les mesures mises en œuvre pour lutter contre la pandémie soient conformes au droit international des droits de la personne. Ces mesures doivent également être limitées à ce qui est nécessaire pour assurer de façon légitime la santé publique; entre autres, elles ne doivent s'appliquer que le temps nécessaire pour répondre à la crise de la COVID-19. Toute ingérence dans la vie privée et dans d'autres domaines des droits et libertés pertinents doit également être conforme au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la DUDH. Ce principe s'applique tant aux activités en ligne que hors ligne. Nous nous réjouissons de l'attention que le secrétaire général des Nations Unies, la haute-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et les rapporteurs spéciaux et experts des Nations Unies portent à cette question.

Appel à l'action

En réponse à la pandémie de COVID-19, nous appelons tous les gouvernements du monde :

- à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et des politiques qui sont susceptibles d'empêcher les individus de jouir des droits de la personne, ou encore de restreindre de manière déraisonnable l'espace civique en ligne et hors ligne, en violation des obligations des États en vertu du droit international des droits de la personne;
- à promouvoir un environnement favorable à la libre expression et à l'accès à l'information en ligne, à protéger la vie privée et à s'abstenir d'imposer des restrictions de contenu qui violent le droit international des droits de la personne;
- à prendre des mesures appropriées pour lutter contre la violence, l'intimidation, les menaces et les attaques contre les individus et les groupes, y compris les défenseurs des droits de la personne, sur Internet et au moyen de technologies numériques;
- à mettre immédiatement fin aux coupures d'accès à Internet et à garantir l'accès le plus large possible aux services en ligne en prenant des mesures pour combler les fractures numériques;
- à s'engager à ce que toutes les mesures prises conformément aux mesures d'urgence ou aux lois soient soumises à des critères de transparence et de responsabilisation efficaces et à ce qu'elles soient levées une fois la pandémie passée.

Nous nous engageons à faire de même.

À propos de la Coalition pour la liberté en ligne

Nous sommes une coalition multilatérale regroupant 34 gouvernements qui collaborent pour faire progresser la liberté sur Internet à l'échelle planétaire. La Coalition offre un forum aux gouvernements aux vues similaires afin de coordonner leurs efforts et de travailler avec la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs concernés par Internet dans le but de soutenir la capacité des gens à exercer leurs droits de la personne et libertés fondamentales en ligne. Elle invite tous les États qui soutiennent un Internet ouvert et interopérable à rejoindre ses rangs.

La mission et la vision de la Coalition reposent sur la notion que les mêmes droits dont jouissent les personnes hors ligne doivent également être protégés en ligne. Cette idée novatrice a été initialement décrite dans la Déclaration de La Haye, document fondateur de la Coalition, réaffirmée dans le Cadre de référence de Nairobi, le Programme de Tallinn et la Déclaration de San José, puis confirmée dans les résolutions 20/8, 26/13, 28/16 et 32/13 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, adoptées respectivement le 5 juillet 2012, le 26 juin 2014, le 26 mars 2015 et le 1er juillet 2016, ainsi que dans les résolutions 68/167, 69/166 et 71/199 adoptées par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies respectivement le 18 décembre 2013, le 18 décembre 2014 et le 19 décembre 2016.

La Coalition cherche à identifier les pratiques exemplaires touchant l'application des obligations et engagements liés aux droits de la personne dans la sphère en ligne en constante évolution, ainsi qu'à attirer l'attention sur les conditions qui portent atteinte à ces droits.

Par l'entremise du Digital Defenders Partnership, la Coalition apporte également une réponse rapide à toute une gamme de menaces à la liberté sur Internet, qu'il s'agisse de soutenir les blogueurs et les cybermilitants qui font l'objet d'attaques numériques ou de les aider à exercer leurs droits fondamentaux en ligne dans des environnements répressifs. Pour un complément d'information sur le Digital Defenders Partnership, cliquez ici : <http://www.digitaldefenders.org/>.

www.freedomonlinecoalition.com

twitter.com/FO_Coalition